

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION

Attribution du marché « Location et entretien de véhicules pour le SSIAD du Bocage Bressuirais »

Décision D-2025-04

Le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande publique relatif aux marchés publics, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et R. 2123-1 2° relatifs à la procédure adaptée ouverte ;
- **Vu** la délibération DEL-CA-CIAS-2020-076 du 22 décembre 2020 du Conseil d'Administration du CIAS relative au régime de délégations de pouvoir et de signature au Président et/ou Vice-Président ;
- **Vu** l'avis d'appel public à concurrence envoyé le 07/05/2025 (Profil acheteur et BOAMP) ;
- **Considérant** que l'Accord cadre est conclu pour une durée 48 mois ;
- **Considérant** que la concurrence a correctement joué ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché n° 2025 29 MAP2 relatif au marché « Location et entretien de véhicules pour SSIAD du Bocage Bressuirais » comme suit :

Attributaire	Montant HT	Montant TTC
LES GARAGES CHAIGNEAU Route de Nantes ZA L'Aliette Quadrant 79300 BRESSUIRE SIRET : 342 583 796 00012	Offre de base : 182 645,76 € PSE 1 : 12 030,80 € PSE 3 : 3 400,00 € PSE 4 : 14 166,61 € Soit un montant global de : 212 243,17 €	Offre de base : 219 174,91 € PSE 1 : 14 436,96 € PSE 3 : 4 080,00 € PSE 4 : 16 999,93 € Soit un montant global de : 254 691,80 €

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance du Conseil d'Administration du CIAS.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 04/07/25

Publié et Notifié

le 04/07/25

Fait à Bressuire, le 4 juillet 2025
Le Président du CIAS de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,


Pierre-Yves MAROLLEAU
Président